



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Centre

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2022 - 31/12/2022
<b>Version</b>	2022.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	26/06/2023

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP024
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Centre
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	10.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2022)3243
<b>Date de la décision</b>	12/05/2022
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil régional du Centre - Val de Loire
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	26
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	27
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	27
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	30
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	31
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	31
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	35
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	36
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	36
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	42
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	44
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	44
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	44
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	46
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	47

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	52
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	53
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	54
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	55
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	57
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	58
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	59
Annexe II .....	60
Documents .....	72

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,66	34,98	1,89
	2014-2021			0,50	26,50	
	2014-2020			0,46	24,38	
	2014-2019			0,22	11,66	
	2014-2018			0,01	0,53	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			12,00	35,29	34,00
	2014-2021			5,00	14,71	
	2014-2020			5,00	14,71	
	2014-2019			1,00	2,94	
	2014-2018			1,00	2,94	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			2 762,00	120,09	2 300,00
	2014-2021			2 344,00	101,91	
	2014-2020			1 384,00	60,17	
	2014-2019			350,00	15,22	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	7,18	66,69	7,18	66,69	10,77	
	2014-2021	5,71	53,04	5,71	53,04		
	2014-2020	4,60	42,73	4,60	42,73		
	2014-2019	3,04	28,24	3,04	28,24		
	2014-2018	2,24	20,81	2,24	20,81		
	2014-2017	1,46	13,56	1,46	13,56		
	2014-2016	1,76	16,35				
	2014-2015	1,76	16,35	0,20	1,86		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 982 571,00	96,51	3 621 488,00	70,15	5 162 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	97 099 317,00	106,37	53 268 783,00	58,35	91 287 425,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 053 977,00	67,98	1 285 535,00	14,44	8 904 901,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	108 135 865,00	102,64	58 175 806,00	55,22	105 354 826,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2022	6,93	96,56	6,93	96,56	7,18
		2014-2021	5,73	79,84	5,73	79,84	
		2014-2020	4,91	68,41	4,91	68,41	
		2014-2019	4,04	56,29	4,04	56,29	
		2014-2018	3,11	43,33	3,11	43,33	
		2014-2017	2,19	30,51	2,19	30,51	
		2014-2016	0,72	10,03	0,80	11,15	
		2014-2015	1,00	13,93	1,00	13,93	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 324 228,00	108,48	39 221 974,00	76,91	51 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 324 228,00	108,48	39 221 974,00	76,91	51 000 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2022					0,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2022			5,22	102,96	5,07
		2014-2021			4,49	88,56	
		2014-2020			3,48	68,64	
		2014-2019			2,61	51,48	
		2014-2018			2,61	51,48	
		2014-2017			0,87	17,16	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	12 711 881,00	97,41	7 860 572,00	60,23	13 050 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	12 711 881,00	97,41	7 860 572,00	60,23	13 050 000,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2022			0,34	106,59	0,32
		2014-2021			0,32	100,32	
		2014-2020			0,30	94,05	
		2014-2019			0,20	62,70	
		2014-2018			0,15	47,03	
		2014-2017			0,02	6,27	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 700 194,00	99,08	3 637 126,00	97,39	3 734 600,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 700 194,00	99,08	3 637 126,00	97,39	3 734 600,00



Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2022			7,94	106,08	7,49
		2014-2021			7,07	94,45	
		2014-2020			5,52	73,75	
		2014-2019			5,35	71,48	
		2014-2018			3,93	52,50	
		2014-2017			2,07	27,66	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2022			7,97	106,48	7,49
		2014-2021			7,10	94,86	
		2014-2020			5,53	73,88	
		2014-2019			5,37	71,74	
		2014-2018			4,18	55,84	
		2014-2017			2,34	31,26	
		2014-2016			0,21	2,81	
		2014-2015			0,21	2,81	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2022			7,95	106,21	7,49
		2014-2021			7,08	94,59	
		2014-2020			5,52	73,75	
		2014-2019			5,37	71,74	
		2014-2018			4,16	55,58	
		2014-2017			2,32	31,00	
		2014-2016			2,56	34,20	
		2014-2015			2,56	34,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 312 973,00	192,11	833 028,00	69,19	1 204 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 319 392,00	46,74	9 681 078,00	43,85	22 080 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	889 040,00	127,01	42 328,00	6,05	700 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	92 448 304,00	68,88	99 393 197,00	74,05	134 215 580,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	59 431 868,00	57,37	59 850 326,59	57,78	103 586 124,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	193 730 941,00	99,04	193 725 826,00	99,04	195 613 307,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	359 132 518,00	78,52	363 525 783,59	79,48	457 399 011,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)		2014-2022			2,25	56,53	3,98
		2014-2021			2,24	56,28	
		2014-2020			2,81	70,60	
		2014-2019			3,66	91,96	
		2014-2018			2,62	65,83	
		2014-2017			4,58	115,08	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	25,13	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 818 519,00	97,87	1 740 814,00	60,44	2 880 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 245 425,00	74,31	1 163 731,00	69,44	1 676 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 477 591,00	65,55	3 649 880,00	68,80	5 305 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	7 541 535,00	76,48	6 554 425,00	66,47	9 861 000,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2022			106,00	424,00	25,00
		2014-2021			105,00	420,00	
		2014-2020			98,00	392,00	
		2014-2019			78,00	312,00	
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 960 105,00	97,71	4 854 346,00	79,58	6 100 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 960 105,00	97,71	4 854 346,00	79,58	6 100 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			320,00	228,57	140,00
		2014-2021			271,00	193,57	
		2014-2020			170,00	121,43	
		2014-2019			87,00	62,14	
		2014-2018			25,00	17,86	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			8,41	89,78	9,37
		2014-2021			7,46	79,64	
		2014-2020			6,26	66,83	
		2014-2019			4,70	50,18	
		2014-2018			3,56	38,01	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			65,90	105,53	62,45
		2014-2021			65,90	105,53	
		2014-2020			65,90	105,53	
		2014-2019			65,90	105,53	
		2014-2018			65,90	105,53	
		2014-2017			65,90	105,53	
		2014-2016			65,90	105,53	
		2014-2015			65,90	105,53	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	23 496 334,00	74,92	21 274 852,00	67,84	31 360 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	32 338 471,00	82,61	22 814 197,00	58,28	39 146 875,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 834 805,00	79,19	44 089 049,00	62,53	70 506 875,00

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2022			0,81	44,16	1,83
		2014-2021			0,81	44,16	
		2014-2020			0,38	20,72	
		2014-2019			0,38	20,72	
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	22 543 642,00	133,84	7 583 881,00	45,02	16 844 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	22 543 642,00	133,84	7 583 881,00	45,02	16 844 000,00

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### **Vers la fin de la programmation 2014-2022 :**

Le report de 2 ans de la prochaine période de la Politique agricole commune (PAC) au 1er janvier 2023 s'est traduit, pour le FEADER, par un prolongement de 2 années de la programmation 2014-2020 sur les années 2021 et 2022. Ce prolongement s'est accompagné pour le PDR Centre-Val de Loire par de nouveaux crédits pour ces 2 années dites « de transition » d'environ 144 M€ de FEADER, dont 30 M€ issus du plan de relance européen.

La fin des paiements a également été reportée de 2 ans : au 31 décembre 2025. Toutefois, pour tenir compte des délais de complétudes des dossiers déposés par les bénéficiaires, de la réception des preuves de paiement des financeurs publics en contrepartie du FEADER en cas de paiement dissocié, du délai d'instruction des demandes de paiement, et des contrôles sur place possibles sur certains dossiers tirés au sort par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la Région a fixé comme délai de dépôt des dernières demandes de paiement par les bénéficiaires le 31 décembre 2024 dans les conventions attributives d'aides.

Pour ce qui concerne la programmation et l'engagement des dossiers, la Région a également mis en place des dates de bascule entre les 2 périodes de programmation 2014-2022 et 2023-2027 de manière à éviter les chevauchements de l'éligibilité des dépenses.

Pour la plupart des types d'opérations, la programmation a pris fin au 31 décembre 2022, soit à cause de la consommation intégrale de la maquette du dispositif, soit pour tenir compte du délai d'engagement des crédits Etat en contrepartie du FEADER (c'est le cas des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements agricoles productifs, la desserte forestière, l'animation et les contrats Natura 2000).

Pour d'autres types d'opérations, la programmation prend fin au 31 mars 2023 (soit antérieurement à la programmation des premiers dossiers 2023-2027). Les types d'opérations concernés sont les TO 422 (transformation de produits agricoles), 713 (documents de gestion de milieux de haute valeur naturelle), 763 (gestion restauration de milieux de haute valeur naturelle), 75 (véloroutes) et Leader.

Pour les mesures surfaciques, les engagements de la campagne 2022 des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique vont se poursuivre au 1er trimestre 2023, ainsi que les derniers paiements des ICHN.

Enfin la programmation va se poursuivre en utilisant des reliquats de FEADER disponibles sur les types d'opérations suivants :

- TO 44 (investissements non productifs agricoles) et 82 (mise en place de systèmes agroforestiers) : la Région a lancé un nouvel appel à projets de novembre 2022 à mars 2023, dans la continuité du dispositif "Plantons des haies" de l'Etat et dans l'attente de l'ouverture du dispositif « Agroforesterie & haies agricoles » de la programmation 2023-2027 : les dossiers seront programmés à l'automne 2023 ;
- 2 MAEC non surfaciques API (amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles) et PRM (protection des races menacées) : paiement des annuités 2023 et 2024 avec des crédits de la programmation 2024-2022 ;
- Soutien au maintien de l'agriculture biologique (MAB) : paiement des annuités 2023 et 2024 avec des crédits de la programmation 2024-2022.

## **Rappel des révisions du PDR Centre-Val de Loire :**

1. Version 1 du PDR (version 3) : validée le 7 octobre 2015. Couvre la période du 1er janvier 2014 au 5 février 2017. 1ère version du PDR de début de programmation
2. Version 2 du PDR (version 1) : validée le 6 février 2017. Couvre la période du 6 février 2017 au 8 décembre 2018 (date de réception par la Commission européenne). Modification du PDR qui vise principalement à modifier les modulations d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs (sous mesure 6.1) et à supprimer les prêts bonifiés (sous mesure 6.2). Cette version comprend également des corrections d'erreurs et des ajustements de début de programmation. Transfert également de 2 M€ FEADER au bénéfice de l'agriculture biologique (mesure 11)
3. Version 3 du PDR (version 1) : validée le 12 février 2018. Modification stratégique du PDR (conformément à l'article 11, point a) i) du règlement (UE) n°1305/2013) avec transfert de 28,46 M€ de FEADER entre types d'opérations, fermeture de 5 types d'opérations et ouverture de 3 nouveaux types d'opérations, et révision des indicateurs notamment du cadre de performance
4. Version 4 du PDR : validation le 27 janvier 2019. Cette version a pour but le transfert de 7,5 M€ de FEADER du 1er pilier de la PAC vers le PDR : 2 M€ au profit de l'agriculture biologique (mesure 11) et 5,5 M€ au profit des ICHN – Indemnités compensatoires des handicaps naturels (mesure 13). La maquette financière du PDR passe ainsi à 353,46 M€.
5. Version 5 du PDR : validée le 16 avril 2019. Révision qui prend en compte la révision du zonage des Zones défavorisées simples pour l'éligibilité aux ICHN (mesure 13)
6. Version 6 du PDR : validée le 11 décembre 2019. Réallocation de la réserve de performance de la priorité 3 vers la priorité 2 suite à la non atteinte des cibles intermédiaires 2018 de la priorité 3.
7. Version 7 du PDR : validée le 26 octobre 2020. Transfert de crédits entre mesures du PDR prenant en compte les dynamiques de programmation.
8. Version 8 du PDR validée le 25 mai 2021. Allocation de nouveaux crédits pour les 2 années de transition 2021-2022, y compris des crédits du plan de relance européen (crédits EURI). La maquette du PDR passe à 489,88 M€ (dont 30,21 M€ de crédits relance "EURI")
9. Version 9 du PDR validée le 9 décembre 2021. Allocation de nouveaux crédits issus du transfert du 1er vers le 2ème pilier de la PAC. La maquette du PDR passe à 497,44 M€
10. Version 10 du PDR validée le 12 mai 2022. Ouverture de l'éligibilité du TO 19.1 « Soutien préparatoire » à la préparation des candidatures Leader 2023-2027

## **Etat de la programmation au 31 décembre 2022**

Au 31 décembre 2022, 458 millions d'euros de FEADER sont programmés (92% de la maquette) et 448 M€ engagés, soit 90% de la maquette financière.

Pour les seules mesures non surfaciques ou mesures hors SIGC (Système intégré de gestion et de contrôle), le taux de programmation est de 97%. Pour les mesures surfaciques ou SIGC (MAEC, soutien à l'agriculture biologique, ICHN), le taux de programmation est de 89%.

Concernant les 30,2 M€ crédits du plan de relance européen (dits « FEADER Relance » ou crédits « EURI »), ils sont programmés à hauteur de 65% : 99,7% de programmation pour le FEADER Relance sur les 2 mesures hors SIGC (TO 41 investissements productifs agricoles et TO 421 soutien aux IAA) et 23%

pour les 2 mesures SIGC (MAEC et soutien au maintien à l'agriculture biologique).

A cette même date, le PDR Centre-Val de Loire présente un taux de paiement de 71% (352 M€ de FEADER payés).

En comparaison avec les 26 Programmes de développement rural de France, Centre-Val de Loire est :

- Légèrement en avance sur les engagements des mesures non surfaciques (ou Hors SIGC) : taux d'engagement national de 83% contre 89% en Centre-Val de Loire ;
- Dans la moyenne des paiements des mesures non surfaciques (ou Hors SIGC) : taux de paiement national de 53% contre 54% en Centre-Val de Loire.

### **Priorité 1 :**

La priorité 1 est une priorité transversale qui favorise le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales. Les types d'opérations qui contribuent à cette priorité contribuent également à d'autres priorités du PDR. Ils ne sont pas comptabilisés au titre de la priorité 1 pour éviter les doubles comptes. Pour la P1, seuls les indicateurs cibles sont présentés ci-après.

Domaine prioritaire 1A : *"Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales"*

Indicateur cible T1 (pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 11 (formation) - 12 (transfert de connaissances) 16.1 (PEI) 16.2 (GIEE). La valeur 2021 est de 0,65% ce qui représente 33% de la valeur cible 2025 (1,92%). Le taux de paiement est de 70% pour la mesure 1 (formation – transfert de connaissances), mais reste encore faible pour la mesure 16 coopération (14%), ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements se poursuivent, et sur 30 dossiers GIEE du TO 162, 14 ont été programmés en novembre 2022)

Domaine prioritaire 1B : *"Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement"*

Indicateur cible T2 (nombre d'opérations de coopérations soutenues au titre de la mesure coopération). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 16.1 (PEI) et 16.2 (GIEE). La valeur 2022 est de 12 opérations ce qui représente 35% de la valeur cible 2025 (34). Le taux de paiement est en progression sur ces types d'opérations, ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements débutent et GIEE du TO 162 : cf ci-dessus). A ce jour, 41 dossiers sont programmés sur la mesure 16 "coopération", soit au-delà de la cible 2025.

Domaine prioritaire 1C : *"Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie"*

Indicateur cible T3 (nombre de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n°1305/2013). Cet indicateur correspond au nombre de personnes formées via le type d'opération 11 (formation) du PDR.



La valeur 2022 est de 2 762 ce qui dépasse la valeur cible 2025 (2 300).

## **Priorité 2 :**

108% de la maquette financière correspondant à la priorité 2 "Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agricultures dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts" sont programmés (111 M€). La Région a choisi délibérément de surprogrammer des dossiers pour tenir compte du taux de chute en cours de réalisation sur ces types de projets (abandon du projet, sous réalisation). 58% sont payés, soit 96 M€ au 31/12/2022. La maquette de cette priorité a été largement abondée avec les crédits de la transition 2021-2022.

Domaine prioritaire 2A : « améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole ».

**Le type d'opération (TO) 41** correspond aux investissements productifs agricoles.

En 2022, la Région a lancé 1 seul appel à projets. Au total 513 dossiers ont été déposés et instruits : ce chiffre est à comparer avec les années du début de la programmation où le nombre de dossiers déposés variait entre 300 et 400 par an. Les demandes restent à un niveau élevé pour le soutien aux investissements agricoles productifs, largement supérieures au niveau des demandes de début de programmation. Sur ces 513 dossiers, 392 ont été sélectionnés et financés (42 étaient inéligibles et 79 n'ont pas été sélectionnés par faute de contrepartie publique au FEADER).

Pour mémoire, les crédits FEADER du plan de relance « EURI » ont été entièrement programmés lors de l'appel à projets 2021, même au-delà de la maquette disponible (102% de programmation), ce qui implique un transfert de crédits FEADER Relance du TO 421 Relance de soutien aux IAA vers le TO 41 Relance (transfert prévu dans la version 11 du PDR au 1er semestre 2023). Les paiements des crédits Relance ont débuté sur ce TO : 4% de paiements au 31/12/2022.

La programmation s'est poursuivie en 2022 pour **la mesure 1** relative à la formation au travers du TO 11 relatif aux actions de formation (1 dossier de formation des chefs d'exploitation agricoles porté par l'organisme de formation VIVEA) et le TO 12 de diffusion des connaissances. Pour ces 2 TO, 437 k€ de FEADER ont été programmés suite à l'appel à projets 2022. Il est à noter que ces 2 types d'opérations participent également aux Domaine prioritaire 1A et Domaine prioritaire 1C.

Pour le transfert de connaissances (TO 12) les 7 projets retenus concernent principalement des actions de transfert portés par la Chambre régionale d'agriculture, BioCentre, le CDHRC (Comité de développement horticole), le Centre technique de la Morinière ou le CNPF (Centre national des propriétaires forestiers) à destination du public agricole, et des actions de formations à destination des propriétaires forestiers. Par exemple le FEADER a ainsi financé le salon Tech&Bio porté par la Chambre régionale d'agriculture, salon centré sur l'agriculture biologique.

Pour la mesure 16, **type d'opération 161** qui permet de soutenir l'émergence de groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation PEI aucun appel à projets n'a été lancé en 2022 compte tenu de la fin

des paiements qui arrive (les demandes de paiements sont à déposer au plus tard fin 2024 et les dossiers PEI sont des projets de 3 à 4 ans). Pour mémoire un appel à projets avait été lancé en 2021, mais aucun projet n'avait été déposé.

Pour le type d'opération 16.2 « accompagner la mise en place des Groupements d'intérêt économique et environnemental » 14 nouveaux dossiers ont été programmés fin 2022, ce qui porte à 30 le total de dossiers programmés. Ce TO permet d'accompagner les 3 premières années des GIEE labellisés.

Indicateur cible T4 (pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation). Cet indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 41 : la valeur 2022 est de 7,18% ce qui représente 69% de la valeur cible 2025 (10,37%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2022 dépasse la cible 2025.

Domaine prioritaire 2B : « faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ».

Suite à la révision du PDR de la fin d'année 2016, qui a mis fin au dispositif de prêts bonifiés et rendu plus importante la Dotation jeunes agriculteurs (en intégrant une modulation complémentaire pour investissements de reprise/modernisation, conformément au cadre national) l'augmentation des installations aidées constatée en 2017 et 2018 et stabilisée en 2019 avait légèrement diminué en 2020 pour réaugmenter en 2021 avec 252 installations aidées (209 en 2020- 234 en 2019 - 236 en 2018 – 192 en 2017). Pour l'année 2022, compte tenu de la fin de programmation, le nombre de DJA accordées a explosé : 332 installations ont été financées, dont 155 lors du dernier comité de programmation de décembre 2022. De nombreux jeunes agriculteurs ont finalisé leur projet en fin d'année 2022, pour anticiper la fin de la programmation 2014-2022. Cette forte programmation a été possible grâce à une augmentation substantielle des crédits du ministère de l'agriculture (contrepartie du FEADER) et grâce à un transfert de FEADER entre mesures de la maquette régionale : 1,7 M€ de FEADER non utilisés sur le TO 161 PEI seront transférés vers le TO 611 DJA lors de la version 11 du PDR en 2023. Le montant annuel FEADER programmé pour le TO 611 est de 8,9 M€ en 2022 (6,8 M€ en 2021). L'objectif de dépasser la barre des 200 jeunes aidés à s'installer est largement dépassé. Le montant moyen de la DJA 2022 s'établit à 33 400 € par jeune aidé (33 880 € en 2021).

Indicateur cible T5 (pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR). Cet indicateur correspond aux installations de jeunes agriculteurs soutenues et payées au titre du type d'opération 611 : la valeur 2022 est de 6,93% ce qui représente 97% de la valeur cible 2025 (7,18%). Le nombre total de dossiers programmés au 31/12/2022 dépasse cette cible (7,78%).

### **Priorité 3 :**

Concernant la Priorité 3, « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture », 97% de la maquette FEADER sont programmés et 57% payés.

Domaine prioritaire 3A : « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux

*produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ».*

Le domaine prioritaire 3A "promouvoir la chaîne alimentaire" a connu un début de programmation en 2016 et au 31 décembre 2022 : 95 % de la maquette financière sont programmés, soit 6 M€ de FEADER et 49% sont payés.

Les deux types d'opérations pour le DP 3A sont le TO 421, industries agro-alimentaires et le TO 422, relatif à la transformation à la ferme (19 projets programmés en 2022 pour 253 k€ FEADER pour ce TO).

Pour le TO 421 (IAA) les 3,3 M€ de crédits hors plan de relance étaient déjà entièrement programmés fin 2021.

Le TO 421 comprenait également 4 M€ de FEADER Relance fléchés dans le PDR sur les IAA. Sur ces 4 M€, 3,7 M€ sont programmés au 31 décembre 2022 représentant 10 dossiers. Le reliquat FEADER Relance de ce TO sera transféré sur le TO 41 Relance (investissements productifs agricoles) dans la version 11 du PDR en 2023.

Pour le TO 16.4 (Accompagner les projets collectifs de la filière alimentaire et la promotion des produits régionaux), aucun dossier n'a été programmé depuis le début de la programmation : ce type d'opération a été fermé dans la version 8 du PDR en 2021.

Indicateur cible T6 (pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs). Cet indicateur correspond au type d'opération 16.4 a été retiré du PDR en 2021.

Indicateur cible T6+ (pourcentage des entreprises d'agro-alimentaires soutenues) : la valeur 2022 est de 5,22% ce qui représente 103% de la valeur cible 2025 (5,07%). La cible 2025 sera dépassée compte tenu des crédits Relance qui ont été fléchés sur les IAA.

Domaine prioritaire 3B : « *soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations* »

Il s'agit du TO 51 "accompagner l'anticipation des risques" qui permet de financer les systèmes de protection des vignes et des vergers contre le gel. Ce TO a été fortement mobilisé depuis les gels des printemps 2016 et 2017 sur le vignoble régional. L'objectif était la protection de 500 ha de vignoble. Fin 2017, la quasi-totalité de l'enveloppe budgétaire de 1 M€ de FEADER a été programmée ce qui a permis la protection de 858 ha de vignes (dont 570 ha après le gel d'avril 2017) au moyen de 191 tours antigel financées (dont 117 en CUMA).

Compte tenu de la dynamique de programmation, la maquette de ce TO a été abondée de 400 k€ en 2021 lors de la version 8 du PDR par des crédits issus du transfert du 1er vers le 2ème pilier de la PAC.

Au 31 décembre 2022, 104% des crédits sont programmés et 102% payés.

Compte tenu du montant payé supérieur à la maquette, un transfert de FEADER vers ce TO (68 k€) interviendra dans la version 11 du PDR en 2023.

Indicateur cible T7 (pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques). Cet

indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 51 (tours antigel dans les vignobles) : la valeur 2022 est de 0,34% ce qui représente 106% de la valeur cible 2025 (0,32%).

**Priorité 4 : domaines prioritaire 4A** « Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens » **et 4B** « Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides »

Concernant la Priorité 4 « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. », la part prépondérante de la maquette financière est constituée des mesures SIGC (ou mesures surfaciques) : MAEC, agriculture biologique et ICHN. 89% de la maquette financière de cette priorité sont programmés, soit un montant de 285 M€ de FEADER. Plus de 250 M€ sont payés (78%).

Lors de la révision du PDR en 2021, une partie des crédits du plan de relance européen ont été fléchés sur les mesures de la priorité 4 : 2,59 M€ pour les MAEC (mesure 10) et 11 M€ pour le maintien à l'agriculture biologique (mesure 11 : MAB)

Les engagements financiers et les paiements des MAEC (mesure 10) et de l'agriculture biologique (mesure 11) se sont poursuivis en 2022 :

- mesures agro-environnementales climatiques (sous mesure 10.1) hors FEADER relance : au cours de l'année 2022 les engagements réalisés concernent la fin de la campagne 2019 (0,07 M€ FEADER), la campagne 2020 (0,04 M€ FEADER) et les dossiers de la campagne 2021 (1,7 M€ FEADER). Le cumul des engagements depuis 2014 jusqu'au 31/12/2022 pour les MAEC représente 81 M€ soit 84% de la maquette. 66 M€ de FEADER sont payés (69% de la maquette).
- mesures agro-environnementales climatiques (sous mesure 10.1) FEADER Relance : les engagements se sont poursuivis en 2022 sur ces crédits relance. 1,3 M€ de FEADER Relance sont engagés (51% de la maquette) et 27% sont payés.

Globalement les crédits dédiés aux MAEC sont excédentaires en fin de programmation, et des transferts de crédits sont prévus dans la version 11 du PDR : 1,5 M€ hors Relance à destination du TO 44 pour financer des plantations de haies, et le reliquat des crédits FEADER Relance, soit 1,25 M€ vers le maintien de l'agriculture biologique.

- soutien à l'agriculture biologique (sous mesure 11.1 conversion à l'agriculture biologique et sous mesure 11.2 maintien de l'agriculture biologique) hors FEADER relance : au cours de l'année 2022 les engagements réalisés concernent la campagne 2021 (4,60 M€). Le cumul des engagements depuis 2015 jusqu'au 31/12/2022 pour l'agriculture biologique représente 47 M€ hors Relance (36 M€ au titre de la conversion à l'agriculture biologique, 11 M€ pour les aides au maintien) soit 87% de la maquette. 34 M€ de FEADER sont payés (62% de la maquette) : 24 M€ pour la conversion, 9 M€ pour le maintien.
- soutien à l'agriculture biologique (sous mesure 11.2 maintien de l'agriculture biologique) FEADER Relance : les engagements se sont poursuivis en 2022 sur ces crédits relance. 1,8 M€ de FEADER relance sont engagés. Des transferts depuis les MAEC Relance seront effectués dans la version 11 du PDR.
- ICHN (sous mesure 13.2) : la campagne 2022 des ICHN a été payée en 2022 : 144 M€ de FEADER sont payés pour les ICHN fin 2022 soit 98% de la maquette FEADER. La maquette de ce TO a été abondée lors

de la version 8 du PDR par des crédits provenant du transfert du 1er vers le 2ème pilier de la PAC. Le reliquat de crédits (2,3 M€ FEADER) restera sans emploi, et les reliquats sont nettement insuffisants pour payer une annuité complète supplémentaire d'ICHN en 2023.

- pour la sous mesure 10.2 (MAEC de préservation des ressources génétiques avicoles), ouverte dans le PDR V3, 1 seul dossier a été programmé sur l'ensemble de la programmation.
- Pour le TO 82 « mise en place de systèmes agroforestiers ». La mise en place de systèmes agroforestiers (ainsi que la plantation de haies du TO 44) correspond au plan de relance de l'Etat de 2021 « Plantons des haies ». Au 1er semestre 2021, l'Etat a utilisé le TO 82 pour financer les projets sur ses crédits, sans contrepartie FEADER. A partir de septembre 2021, l'Etat a poursuivi le programme « Plantons des haies » hors PDR. Aucun nouveau dossier n'a été programmé depuis cette date. Le dispositif de l'Etat a pris fin après l'été 2022. La Région a alors décidé de lancer un nouvel appel à projets de novembre 2022 à mars 2023 pour le TO 82 (agroforesterie) et le TO 44 (plantation de haies) pour ne pas laisser trop de temps entre les 2 périodes de programmation. Cet appel à projets est financé avec des crédits de la programmation 2014-2022 par les reliquats de crédits du TO 82, et par des transferts des MAEC vers le TO 44.

Domaine prioritaire 4A : la programmation s'est poursuivie en 2022 pour les types d'opération en faveur de la biodiversité des milieux naturels de la mesure 7 : 10 M€ de FEADER sont programmés

- TO 713 : plan de gestion des sites de haute valeur naturelle (203 k€ de FEADER programmés)
- TO 761 : animation des documents de gestion des sites Natura 2000 (3 413 k€ de FEADER programmés)
- TO 762 : contrats Natura 2000 (688 k€ de FEADER programmés)
- TO 763 : animation, gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle (5 978 k€ de FEADER programmés)
- Pour mémoire le TO 712 « élaboration des DOCOB Natura 2000 » a été fermé dans la version 9 du PDR en 2021 et les crédits de ce TO transférés sur l'animation Natura 2000 (TO 761)

La programmation des mesures en faveur de la biodiversité est forte, notamment pour l'animation des sites Natura 2000 (TO 761) - 107% de programmation - et le TO 763 en faveur des milieux de haute valeur naturelle – 97% de programmation. Pour ce dernier type d'opération, les porteurs de projets sont relativement récurrents : Conservatoires des espaces naturels, Parcs naturels régionaux, gestionnaires de réserves naturelles ou d'espaces naturels sensibles (ENS des Départements). Sur ces 2 types d'opérations, des transferts de crédits FEADER sont prévus dans la version 11 du PDR pour combler la sur-programmation de l'animation Natura 2000 réalisée en décembre 2022 (225 k€ seront transférés des contrats Natura 2000 vers l'animation Natura 2000) et 1,29 M€ seront transférés vers le TO 763 (des dossiers seront encore programmés au 1er trimestre 2023) notamment depuis les TO 41 (investissements productifs agricoles) et 75 (véloroutes).

Les contrats Natura 2000 (TO 762) restent à un niveau de programmation un peu plus en retrait – 69% de programmation- compte tenu du peu de demandes de contrats. Des crédits de ce TO seront transférés sur le TO 761 (animation Natura 2000) dans la version 11 du PDR.

Domaine prioritaire 4B : la maquette financière FEADER du TO 44 qui permet d'accompagner les investissements agricoles non productifs est entièrement programmée. Les dossiers présentés de 2018 à 2020 au cours de l'appel à projets PCAE (appel à projets commun pour les TO 41 et 44) ont été financés par les Agences de l'eau sur leurs crédits sans contrepartie FEADER. La plantation de haies du TO 44 (ainsi que la mise en place de systèmes agroforestiers) correspond au plan de relance de l'Etat de 2021 « Plantons des haies ». Au 1er semestre 2021, l'Etat a utilisé le TO 44 pour financer les projets sur ses crédits, sans

contrepartie FEADER. A partir de septembre 2021, l'Etat a poursuivi le programme « Plantons des haies » hors PDR. Aucun nouveau dossier n'a été programmé depuis cette date. Le dispositif de l'Etat a pris fin après l'été 2022. La Région a alors décidé de lancer un nouvel appel à projets de novembre 2022 à mars 2023 pour le TO 82 (agroforesterie) et le TO 44 (plantation de haies) pour ne pas laisser trop de temps entre les 2 périodes de programmation. Cet appel à projets est financé avec des crédits de la programmation 2014-2022 par les reliquats de crédits du TO 82, et par des transferts des MAEC vers le TO 44.

Indicateur cible T9 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité - DP 4A). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4A Biodiversité : la valeur 2022 est de 7,95% ce qui représente 106% de la valeur cible 2025 (7,49%).

Indicateur cible T10 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau - DP 4B). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4B protection de la qualité de l'eau : la valeur 2022 est de 7,97% ce qui représente 106% de la valeur cible 2025 (7,49%).

Indicateur cible T12 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols - DP 4C). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4C protection des sols : la valeur 2022 est de 7,94% ce qui représente 106% de la valeur cible 2025 (7,49%).

Pour ces 3 indicateurs, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec des contrats qui ont pris fin en 2020).

### **Priorité 5 :**

Concernant la Priorité 5, « promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie. », 86% de la maquette FEADER sont programmés et 66% payés. La priorité 5 était celle qui montrait le plus faible taux de programmation du PDR, alors même que 2 TO sur les 3 ont été ouverts en 2014 année de transition. Aussi lors de l'attribution de nouveaux crédits pour les 2 années de transition, les réallocations ont été faites en prenant en compte le niveau de programmation de chacun de ces types d'opérations.

Domaine prioritaire 5E : « promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ».

Au titre de la Priorité 5, seul le domaine prioritaire 5E est ouvert dans le PDR.

Il s'agit des types d'opérations forestiers : desserte forestière (TO 431) programmée à 91%, mécanisation des entreprises de travaux forestiers (TO 86) programmée à 80%, et de la mesure d'accompagnement des scieries en zones rurales (TO 641) programmée à 99%. Les appels à projets 2022 ont permis le financement de 18 projets pour 0,6 M€ de FEADER.

Indicateur cible T19+ (pourcentage de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone). Cet indicateur

correspond aux MAEC qui soutiennent les prairies : la valeur 2022 est de 2,25% ce qui représente 57% de la valeur cible 2025 (3,98%).

Pour cet indicateur, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec des contrats qui ont pris fin en 2020).

### **Priorité 6 :**

Concernant la Priorité 6, « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales », 81% de la maquette FEADER sont programmés et 55% payés.

Domaine prioritaire 6A : « *faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois* ».

Un seul TO est fléché sur le domaine prioritaire 6A : « création et de modernisation d'hébergements touristiques ». Après un début de programme avec très peu de dossiers (peu de projets d'hébergements ont été initiés sur les 1ères années du programme) la programmation pour ce type d'opération a connu une nette accélération pendant l'année 2018 et s'est achevée au cours de l'année 2019 compte tenu de la diminution de la maquette financière décidée lors de la révision 2017. Le taux de programmation est de 96% (dossiers sous réalisés) et 77% de la maquette sont payés sur ce TO. Des sous réalisations et des abandons de projets vont permettre en 2023 (V11 du PDR) de transférer 0,3 M€ de ce TO vers le TO 74 (maisons de santé pluridisciplinaire) 713 (plan de gestion de milieux naturels) et l'assistance technique du programme.

Indicateur cible T20 (emplois créés dans les projets soutenus). Cet indicateur correspond au soutien à l'hébergement touristique = type d'opération 642 : la valeur 2022 est de 106 (59 hommes, 47 femmes) ce qui représente 424% de la valeur cible 2025 (25). La valeur cible 2025 est largement dépassée. La valeur de cet indicateur a été fortement diminuée en 2017 lors de la révision du PDR qui a fait passer la maquette FEADER de ce TO de 9 M€ à 3,2 M€. Le nombre d'emplois créés a alors été sous-estimé.

Domaine prioritaire 6B : « *promouvoir le développement local dans les zones rurales* »

Les TO du domaine prioritaire 6B ont un taux de programmation de 76% avec 32 M€ de FEADER, et un taux de paiement de 57% (24 M€ payés).

TO 711 (élaboration de schémas locaux de santé) : ce TO connaît un taux de programmation de 74% (68% sont payés). La programmation de ce TO a pris fin en 2019. 0,75 M€ seront transférés en 2023 sur le TO 74 (MSP) qui a fait l'objet de sur-programmation.

TO 74 (financement des maisons et centres de santé) : taux de programmation de 110% ce qui a permis de financer 15 maisons de santé pluridisciplinaires - MSP. Le taux de paiement est de 97%. Tous les dossiers de ce TO seront payés tout début 2023, à hauteur de 4,66 M€ (au-delà de la maquette). Des transferts depuis les TO 642 (hébergements touristiques) et 711 (schémas locaux de santé) seront effectués en 2023 pour combler la sur-programmation de ce TO.

TO 75 (véloroutes) : à partir de 2021, le financement des véloroutes est prévu sur le programme FEDER 2021-2027. Toutefois, compte tenu du nombre important de projets, et du retard de démarrage de la

programmation du FEDER, la Région a décidé de financer 5 projets de véloroutes supplémentaires sur le FEADER. Pour cela, la maquette de ce TO a été abondée de 3,38 M€ de FEADER lors de la version 8 du PDR. Au 31/12/2021, le taux de programmation est de 63%. Les 5 derniers dossiers sont programmés début 2023, avec un reliquat de crédits de 0,69 M€ qui sera transféré vers le TO 763 (gestion des milieux de haute valeur naturelle).

Pour Leader qui est dans ce domaine prioritaire, voir le paragraphe spécifique supra.

Indicateur cible T22 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services / infrastructures). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire, type d'opération 74 du PDR. La valeur 2022 est de 8,41% ce qui représente 80% de la valeur cible 2025 (9,37%). A ce jour, l'ensemble de la maquette dédiée à ce type d'opération est programmé, 80% des dépenses sont payées et l'indicateur atteint 90% de la cible (9,37%) : la cible 2025 devrait donc être atteinte.

Indicateur cible T24 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures TIC). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de la montée en haut débit, type d'opération 73 du PDR. La valeur 2022 est de 0,81% ce qui représente 44% de la valeur cible 2025 (1,83%). 5 projets sont financés sur ce type d'opération, et actuellement 2 sont payés pour 43% des crédits : la cible 2025 devrait être atteinte.

Domaine prioritaire 6C : « améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales ».

Il correspond au TO 73 qui permet de financer la montée en débit des infrastructures numériques sur les territoires ruraux. Les 5 dossiers attendus sont programmés pour 99% de la maquette financière, et le taux de paiement est de 43% (2 dossiers payés entièrement).

La montée en débit en zone rurale fait l'objet d'un dossier de financement FEADER par département, à l'exception du département d'Indre-et-Loire qui a choisi une autre technologie.

### **Domaine prioritaire 6B - Etat d'avancement des Groupes d'action locale Leader :**

En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'action locale Leader ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015.

L'enveloppe FEADER pour la période 2014-2020 pour ces 23 GAL était de 23,2 M€, soit une enveloppe moyenne de l'ordre de 1 M€, avec des montants par GAL qui vont de 1,3 M€ (GAL qui regroupe 2 Pays) à 0,8 M€. Compte tenu de la prolongation de la période de programmation de 2 ans, jusque fin 2022, des compléments de crédits ont été fléchés sur la mesure 19 Leader dans la version 8 du PDR : + 4,67 M€. Une partie de ce complément (0,1 M€) a été conservée pour le soutien préparatoire (TO 19.1) afin d'accompagner les territoires candidats de la prochaine programmation 2023-2027. Puis la Région a interrogé les 23 GAL pour connaître leurs besoins en crédits supplémentaires pour 2 ans. Sur 23 GAL, 21 ont déposé une demande de complément de crédits : les enveloppes des GAL ont été abondées de 4,57 M€ (de 50 k€ à 370 k€ en fonction des besoins).



Au 31 décembre 2022, 75% des crédits dédiés à Leader sont programmés (NB : ce taux est calculé sur la maquette Leader après abondement de nouveaux crédits 2021-2022). Le taux d'engagement pour la mesure 19 en Centre-Val de Loire est de 74% de la maquette Leader (21 M€ FEADER engagés) et le taux de paiement est de 53% (15 M€ FEADER payés). Le PDR Centre-Val de Loire reste ainsi l'un des PDR avec les meilleurs taux d'engagement et de paiement Leader de France.

- TO 191 (soutien préparatoire Leader) : mis en œuvre en 2015 pour soutenir les candidatures Leader de la programmation 2014-2022, le soutien préparatoire a été à nouveau mobilisé pour accompagner la préparation des stratégies locales de développement 2023-2027. En 2022, ce sont 22 préparations de candidatures (sur 23 candidatures Leader) qui ont été soutenues pour un total de 330 k€ de FEADER. Au 31/12/2022 le taux de programmation est de 98%, taux d'engagement = 83%, taux de paiement = 36%.
- TO 192 (mise en œuvre des stratégies de développement local des GAL). Taux de programmation = 72%, taux d'engagement = 71%, taux de paiement = 47%.
- TO 193 (soutien aux projets de coopération). Taux de programmation = 67% (NB : les montants attribués pour chaque TO Leader ont été revus lors de la révision 2022 du PDR), taux d'engagement = 63%, taux de paiement = 41%. Les projets de coopération actuels concernent essentiellement de la coopération inter-territoriale : 1 seul projet de coopération transnationale est payé.
- TO 194 (animation - gestion du GAL). Taux de programmation = 86%, taux d'engagement = 85%, taux de paiement = 75%.

Il existe cependant une disparité dans le niveau de programmation des 23 GAL de la région, avec des taux de programmation qui vont de 55% jusqu'à 98%. Parmi les 23 GAL, 15 ont un taux de programmation d'au moins 80%, 3 sont entre 70% et 80% de programmation, et 5 ont un taux de programmation inférieur à 70% (NB sur les 5 GAL qui ont le plus faible taux de programmation, 4 bénéficiaient déjà d'un programme Leader sur la programmation précédente).

L'enquête réalisée auprès des GAL par la Région permet également de connaître le stock des dossiers déposés au sein des GAL, en cours d'instruction fin 2022 : l'ensemble de la maquette Leader des 23 GAL devrait être programmée au 31 mars 2023.

Indicateur cible T21 (pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement locale). Cet indicateur correspond à la part de la population qui vit dans des territoires Leader : la valeur 2022 est de 65,90% ce qui représente 105% de la valeur cible 2025 (62,45%). Cet indicateur est lié au nombre de Groupes d'action locale Leader sélectionnés en 2015 : 23 GAL ont été sélectionnés, représentant une population de 1 688 565 personnes (la cible était de 1 600 000 personnes).

Indicateur cible T23 (emplois créés dans les projets soutenus - Leader) : la valeur 2022 est de 320 (136 hommes, 184 femmes) ce qui représente 228% de la valeur cible 2025 (140). Cet indicateur est appelé à augmenter étant donné que le taux de paiement des dossiers Leader est de 53% à ce jour.

#### **Assistance technique forfaitaire :**

Depuis novembre 2019, la réglementation européenne permet l'utilisation d'un taux forfaitaire pour le remboursement des frais à un ou plusieurs bénéficiaires d'opérations bénéficiant d'une assistance technique (AT) financées par les programmes de développement rural 2014-2020. Le taux forfaitaire est fixé à 4% des déclarations de dépenses des mesures 1 à 19 du PDR.

Cette possibilité a été mise en œuvre pour le PDR Centre-Val de Loire dans la version 7 validée le 26 octobre 2020. Ainsi l'utilisation du taux forfaitaire pour le remboursement des frais d'assistance technique

est en place à compter de l'exercice budgétaire 2021, soit le 16 octobre 2020, et les premiers versements ont eu lieu au cours de l'année 2021. Les paiements sont de 3,3 M€ au 31/12/2022.

**Dégagement d'office fin 2022 :**

Pour le PDR Centre-Val de Loire, le seuil de dégagement d'office à dépasser au 31 décembre 2022 était de 265 M€ de FEADER payés pour ne pas perdre de crédits. Ce seuil a été largement dépassé : 352 M€ étaient payés au 31 décembre 2022.

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

Sans objet

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Le plan d'évaluation a été adopté lors de l'approbation du programme en 2015. Depuis, aucune modification n'a été effectuée.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Les thématiques d'évaluation ont été définies dans le plan d'évaluation adopté (lors de l'approbation du programme) en octobre 2015. Si ce dernier prévoit les évaluations issues des exigences communautaires, il fait également mention d'un deuxième type d'évaluation issu des besoins spécifiques pouvant émerger au cours de la programmation.

Durant l'année 2022, aucun besoin spécifique d'évaluation n'a été identifié.

Pour rappel, les évaluations issues des exigences communautaires (hors évaluation Ex-post) ont déjà été menées et ont été présentées lors des précédents RAMO.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Dans le cadre de l'écriture et de la négociation du Programme de Développement Rural, un travail important a été conduit sur la définition et la sélection des indicateurs de suivi des mesures soutenues. Les informations collectées via ces indicateurs (par le biais des dossiers des porteurs de projets) sont des données indispensables pour mener les évaluations du programme.

Concernant les outils de collecte des données, les indicateurs nécessaires au suivi du programme sont intégrés dans les formulaires de demande de paiement pour leur saisie par les services instructeurs dans un champ dédié de l'outil informatique OSIRIS pour les mesures hors SIGC. Au niveau national, les Régions, l'ASP et le ministère de l'agriculture ont mis en place un groupe de travail spécifique à la valorisation des données et à leur restitution de manière à adapter les requêtes des outils de gestion ISIS et OSIRIS permettant ainsi, à chaque autorité de gestion, de pouvoir extraire l'ensemble des données nécessaires au suivi de son programme, et au rapport annuel de mise en œuvre (RAMO).

Les Régions peuvent également faire appel à l'Observatoire du Développement Rural (outil mis en place à la demande du ministère de l'agriculture, et géré par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation, l'Environnement - INRAE) qui réalise un premier traitement des données des PDR fournies par l'ASP sous forme de base de données mises à disposition des Régions, et également d'outils cartographiques.

Dans le cadre des évaluations menées des outils ont été déployés afin d'obtenir des données qualitatives qui permettent de combler le manque de données quantitatives. Les prestataires en charge des évaluations ont réalisé toute une série d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs de la mise en œuvre du PDR permettant ainsi d'alimenter les réponses aux questions évaluatives et recommandations présentées lors des RAMO précédents.



**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

Aucune évaluation n'a été menée au cours de l'année 2022
--

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	Aucun suivi défini
<b>Suivi effectué</b>	Sans objet
<b>Autorité chargée du suivi</b>	

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **Gouvernance du PDR au niveau régional**

La Région et l'Etat se sont accordés au niveau régional sur l'instruction des dossiers FEADER. L'instruction est réalisée par les services de l'Etat qui étaient déjà services instructeurs sur la programmation précédente : les Directions départementales des territoires (DDT), la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). La Région est service instructeur sur certaines mesures de développement rural (TO 711 schémas locaux de santé – TO 73 TIC – TO 74 maisons de santé pluridisciplinaires – TO 75 véloroutes), et sur le Partenariat européen pour l'innovation (TO 161).

Les rôles entre l'Etat et la Région sont prévus dans une convention tripartite Etat/Région/ASP signée en 2015 (dont un avenant a été signé en 2018 suite à la révision 2017 du PDR et la modification de certains types d'opérations), puis dans des conventions de délégations de tâches passées avec chaque service de l'Etat concerné.

La mise en œuvre des actions prévues dans la convention tripartite et les conventions de délégation de tâches est pilotée par un Comité régional Etat / Région, en présence de la DRAAF, la DREAL, les 6 DDT l'ASP et la Région (Direction Europe et International en début de programmation, Direction Agriculture et Forêt depuis juillet 2021, date d'intégration du service FEADER dans cette direction).

##### **Animation / gestion du PDR au niveau régional**

Pour la Région Centre-Val de Loire, de 2014 à juin 2021 la gestion des fonds européens avait été regroupée au sein de la Direction Europe et International qui comprenait :

- un service « pilotage coordination » : qui assurait les actions communes à tous les fonds : préparation des comités de suivi et de programmation, harmonisation des documents de mise en œuvre, évaluations ...
- un service « Finance / Contrôle » : en charge du DSGC, du suivi des contrôles FEDER FSE. Pour le FEADER ce service assurait le suivi des contrôles, et la validation des populations à contrôler.
- un service « PO FEDER/FSE » qui assurait le pilotage et l'instruction des mesures des 2 programmes : PO régional FEDER/FSE et PO interrégional FEDER Loire
- un service « PDR FEADER ». Le service « PDR FEADER » avait en charge la préparation du PDR, les relations avec la Commission européenne, la mise en œuvre (préparation du document de mise en œuvre, des manuels de procédures, organisation et suivi de déploiement de l'outil Osiris par l'ASP, harmonisation et supervision des services instructeurs, programmation des dossiers, suivi du programme ...). Le service PDR FEADER comprenait 2 agents sur le pilotage, animation, instrumentation, un agent instructeur et une assistante à 80% de son temps sur le FEADER.

La Direction Europe et International s'appuyait sur les directions opérationnelles du Conseil régional pour la préparation et la mise en œuvre du PDR. La principale direction impactée était la Direction Agriculture et Forêt compte tenu du poids des mesures agricoles et forestières. Cette direction s'est renforcée de 2 agents

en lien direct avec le FEADER. Les autres directions sollicitées étaient les directions en charge de l'environnement (Natura 2000, milieux naturels, gestion de l'eau), de l'aménagement des territoires (mesures liées à la santé, Leader), du tourisme (véloroutes, hébergement touristique), de l'économie (IAA, scieries en zone rurale).

En juillet 2021, cette organisation a été modifiée avec l'intégration du service FEADER au sein de la Direction Agriculture et Forêt. Cette intégration vise à mieux préparer la programmation 2023-2027, compte tenu du poids relatif plus important des mesures agricoles dans la future programmation (les mesures de développement rural, hors Leader et environnement, seront financées par le FEDER) et compte tenu de l'intégration de l'instruction des mesures FEADER non surfaciques à partir de 2023 au sein du Conseil régional, avec transfert des postes en charge de l'instruction de l'Etat vers la Région (transferts physiques ou compensations financières) et transfert des crédits agricoles et forestiers de l'Etat vers la Région (décroisement des compétences entre Etat et Région).

Le service FEADER conserve les missions qui étaient les siennes avant ce transfert, et la Direction Europe et International conserve les missions "support" y compris sur le FEADER (communication, évaluation, organisation des comités de suivi et de programmation...).

En avril 2022, le service FEADER a intégré le paiement des mesures déléguées à la DREAL (TO 761 Animation Natura 2000 –et 763 Gestion des milieux de haute valeur naturelle) : cette intégration de l'instruction des demandes de paiement pour ces 2 types d'opérations, par anticipation du transfert de l'Etat à la Région prévue début 2023, a pour but d'accélérer le paiement de ces 2 TO pour les bénéficiaires.

Au cours de l'année 2022, la Région et les services de l'Etat (DRAAF – DDT -DREAL) ont préparé le transfert des agents de l'Etat en charge du FEADER au sein du Conseil régional. Ce transfert concerne 19 ETP du ministère de l'agriculture et 1,5 ETP du ministère de l'écologie. Le transfert physique des agents est prévu pour avril 2023. Ce transfert des agents en avril 2023 correspondra également au transfert des dossiers hors SIGC de la programmation 2014-2022 dont les paiements ne sont pas soldés au 31 décembre 2022. Ainsi, à partir d'avril 2023, la Région sera en pleine responsabilité de l'instruction des demandes de paiements en cours.

### **Les comités de suivi et de programmation**

#### Les comités de suivi :

Le comité régional de suivi interfonds a en charge le suivi des programmes gérés par la Région Centre-Val de Loire, dont le PDR. Lorsque ce comité se tient en présentiel, il est précédé en général d'un comité de suivi spécifique au FEADER, ce qui permet de mobiliser et d'informer le partenariat régional du FEADER en présence du représentant de la Commission européenne. En 2022, les avis du comité de suivi interfonds ont été sollicités 4 fois, uniquement sous forme de consultation écrite :

- Consultation écrite du 25 janvier 2022 : (aucun document FEADER) ;
- Consultation écrite du 7 avril 2022 : demande d'avis sur la version 10 du PDR (Ouverture de l'éligibilité du TO 19.1 « Soutien préparatoire » à la préparation des candidatures Leader 2023-2027) ;
- Consultation écrite du comité de suivi du 30 mai 2022 (aucun document FEADER) ;
- Consultation écrite du comité de suivi du 22 juin 2022 : demande d'avis sur le RAMO FEADER 2021.

### Les comités de programmation :

Les dossiers FEADER sont présentés pour avis et sélection au comité régional de programmation interfonds (sauf les dossiers Leader qui sont sélectionnés par le comité de programmation de chaque GAL), avant décision de financement par le FEADER par le Président du Conseil régional.

La Région a consulté 11 fois le comité régional de programmation en 2022. Là aussi, l'avis des membres du comité de programmation a été recueilli uniquement sous forme de consultation écrite. Pour les types d'opérations du PDR avec appel à projets, les dossiers sont présentés en général au comité de programmation dans les 3 mois qui suivent la fin de l'appel à projets (délai d'instruction des dossiers). Pour les types d'opérations sans appel à projets, la Région adresse aux services instructeurs en début d'année le calendrier des comités, ainsi que la date de passage de chaque type d'opération, en regroupant le plus souvent les dossiers d'un même type d'opération sur 2 ou 3 comités (à l'exception de la DJA qui est programmée chaque mois pour ne pas retarder les dates d'installation des jeunes agriculteurs). Ainsi par exemple, les dossiers du TO 761 de soutien à l'animation Natura 2000 ont été présentés aux comités de février, septembre et décembre 2022, ceux du TO 763 « Animation gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle et animations régionales » en septembre et décembre 2022. Ce regroupement permet une sélection par bloc et évite de disperser les dossiers à chaque comité de programmation.

### **Formation des services instructeurs, des GAL et des bénéficiaires**

Formations FEADER nouveaux arrivants : en 2016, la Région avait organisé des formations à l'attention de l'ensemble des instructeurs, animateurs Leader et agents de l'ASP qui avaient permis de former environ 120 personnes.

Depuis cette formation est reconduite tous les ans pour les nouveaux arrivants. Pour l'année 2022, les agents nouvellement arrivés ont pu se former à distance en suivant un cycle de formation mis en place dans le cadre du réseau rural national, comprenant plusieurs modules :

- Le cycle de vie d'un dossier dans Osiris (2h30)
- Plan de financements FEADER : les principes (3h30)
- L'environnement des contrôles FEADER (2h00)
- Plan de financement – Approfondissement (4h30)

Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des instructeurs FEADER, des animateurs et gestionnaires Leader et agents de la direction régionale de l'ASP.

En parallèle, l'ASP organise des formations « nouveaux arrivants » sur la prise en main de l'outil Osiris.

### Réunions d'appui aux services instructeurs :

En complément des formations, la Région organise des réunions de services instructeurs (y compris avec les animateurs des GAL pour les réunions Leader) qui permettent de clarifier certains points de la réglementation, et qui sont également des lieux d'échanges de pratiques entre instructeurs. Ces réunions permettent d'apporter aux instructeurs un retour des premiers contrôles effectués par l'ASP (contrôles de

conformité, contrôles sur place, contrôles organisme payeur) et autres corps de contrôles afin d'améliorer les pratiques et diminuer les taux d'erreur.

Compte tenu du nombre d'instructeurs, de leur implantation en dehors de la Région, et des particularités propres à chaque mesure du PDR, la Région a choisi d'organiser les réunions de services instructeurs en les regroupant en 7 thématiques différentes :

- DREAL et DDT : types d'opérations en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Milieux naturels)
- DRAAF (TO instruits en DRAAF)
- DDT : dossiers agricoles d'investissement
- DDT : Installation des Jeunes Agriculteurs
- DDT : Forêt
- DDT : Tourisme
- DDT : LEADER (en articulation avec le Réseau Rural Régional) en présence des GAL

Le rythme est d'une fois par semestre en fonction thématiques et des calendriers des engagements et appels à projets.

Lors de chaque réunion, le déroulé est le suivant :

- Point sur l'état d'avancement du PDR et des mesures concernées par la thématique (Région)
- Point réglementaire : rappels sur la réglementation, les procédures, la jurisprudence. Prises en compte des recommandations du rapport annuel de certification des comptes de l'ASP par la C3OP, retour sur les audits et contrôles... (Région)
- Présentation des résultats de contrôles de l'ASP sur les types d'opérations concernés et principaux enseignements à en tirer : contrôles organisme payeur, contrôles de conformité, contrôles sur place (ASP)
- Echanges de pratiques entre services instructeurs / Région / ASP sur la base de questions posées en amont par les services instructeurs

En 2022, les réunions se sont tenues uniquement par visioconférence.

#### Mise en place d'un site extranet pour les instructeurs / animateurs Leader / DR ASP

En tant qu'autorité de gestion, la Région prépare et adresse aux services instructeurs les éléments de procédures nécessaires à la gestion et l'instruction des dossiers : Programme de développement rural et textes des appels à projets, formulaires de demande d'aide, formulaires de demande de paiement et leurs notices, modèles de décisions juridiques, modèles de courrier (accusé de réception de dossiers, demandes de pièces complémentaires ...), notes de l'autorité de gestion aux services instructeurs, vademecum interfonds, compte rendus des comités de programmation, supports de formation, Foires aux questions ...

Tous ces documents sont mis en ligne sur un site extranet accessibles aux instructeurs FEADER, aux animateurs Leader et à la DR ASP « Appui aux services instructeurs – Fonds européens ». Les documents à jour sont ainsi disponibles en ligne, et les versions antérieures des documents y sont archivées (notamment pour faciliter les opérations de contrôles).

## Implication de la Région dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits

Afin de sécuriser les règles et procédures de mise en œuvre des PDR, les Régions, l'ASP et le ministère en charge de l'agriculture ont mis en place des groupes de travail au niveau national afin de préparer et mutualiser les règles de gestion. Cette organisation s'inscrit dans le plan d'action FEADER visant à réduire le taux d'erreur et à prendre en compte les constats des contrôles et des audits.

Les services de la Région participent aux différentes instances nationales : Groupe technique Etat-Régions, Comité technique transversal, Comité opérationnels de mise en œuvre (COMOP) Hors SIGC et COMOP SIGC, groupes techniques de travail en commun (GT Leader, GT Osiris par exemple), voire à des groupes d'experts (participation au groupe d'experts sur les Organismes qualifiés de droit public).

La Région Centre-Val de Loire participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont notamment réalisés dans le cadre du COMOP Hors SIGC. Les notes de cadrage ainsi élaborées et validées au niveau national sont diffusées aux services instructeurs et gestionnaires Leader, à la délégation, régionale de l'ASP sous forme de « Notes aux services instructeurs de l'autorité de gestion ». Elles déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP HSIGC, également en concertation entre les Autorités de gestion, l'ASP et le Ministère en charge de l'agriculture.

La Région a rédigé et transmis aux services instructeurs le manuel de procédures des mesures hors SIGC aux services instructeurs, GAL et ASP. Ce manuel de procédure comprend 3 tomes :

- Tome 1 : Les différentes étapes de traitement d'un dossier FEADER Hors SIGC
- Tome 2 : Les modèles de documents
- Tome 3 : La liste des documents de mise en œuvre réalisés par l'ASP

Les notes aux services instructeurs constituent des annexes au manuel de procédures.

En 2021, le Conseil régional a transmis 3 nouvelles notes aux services instructeurs ce qui porte le total à 21 notes. Les 3 nouvelles notes concernent les sanctions à appliquer en cas de non-respect du code des marchés publics, la modification d'un dossier, la pérennité des investissements.

## Comité régional interfonds de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC)

De génération en génération de programmes, la mise en œuvre des audits et des contrôles (sur pièces et sur place) portant sur les projets cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) évolue sans qu'une réflexion soit menée sur l'articulation et la complémentarité des différents niveaux (régional, national, européen) de contrôle.

Ceci a notamment pour conséquences :

- de réaliser de nombreux contrôles/audits, parfois sur les mêmes projets et les mêmes dépenses des bénéficiaires,
- de multiplier les audits/contrôles, parfois sur les mêmes bénéficiaires récurrents et sur des périodes de réalisation rapprochées,
- d'engendrer une insécurité juridique du fait des interprétations réglementaires pouvant être divergentes entre auditeurs aboutissant de fait à des constats différents d'irrégularités,
- de générer des coûts importants liés à la mise en œuvre des audits/contrôles, et à établir un faible



rapport coûts/avantages des contrôles,

- d'engendrer une incompréhension générale, une défiance de plus en plus forte des bénéficiaires vis-à-vis des audits/contrôles et de façon plus générale sur les politiques de cohésion et de développement rural.

En 2018, la Région Centre-Val de Loire a décidé de mettre en place un Comité régional de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC) pour une meilleure efficacité et une plus grande synergie des contrôles et des audits sur le territoire régional.

Le périmètre d'exercice du CRIMAC s'inscrit dans le cadre des programmes pour lesquels la Région Centre-Val-de-Loire est autorité de gestion sur la période 2014-2020, c'est-à-dire :

- Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020,
- Le programme de développement rural régional FEADER de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2022,
- Le programme opérationnel interrégional FEDER du bassin de la Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020.

Dans le cadre de ce périmètre d'intervention, il convient de réunir les acteurs suivants :

- L'autorité de gestion des trois programmes concernés, la Direction Europe et International et la Direction Agriculture et Forêt (service FEADER) du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire,
- L'autorité de certification des deux programmes concernés, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),
- L'autorité d'audit au niveau régional, en charge de la mise en œuvre des audits d'opération, la Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, à titre d'observateur,
- L'Agence de Services et de Paiement (ASP) en tant qu'organisme payeur du FEADER, via la Direction régionale,
- L'autorité de gestion déléguée des programmes nationaux FSE au niveau des volets déconcentrés, la DIRECCTE à titre consultatif en raison des lignes de démarcation FSE national et FSE régional, et des contrôles menés au niveau régional par le Service Régional de Contrôle (SRC) pour le PO IEJ et par les cabinets d'audits nationaux sur le PON inclusion sociale FSE

Le CRIMAC poursuit quatre objectifs prioritaires et complémentaires :

1. Articuler et assurer autant que faire se peut la cohérence entre les différents plans de contrôles/audits,
2. Faciliter la transmission régulière des rapports de contrôles/audits entre les différentes autorités concernées,
3. Mutualiser plus régulièrement les résultats des contrôles/audits (notamment les irrégularités constatées) et les documents de procédure le cas échéant,
4. Favoriser le partage et l'échange de bonnes pratiques en matière de contrôles et d'audits notamment au niveau de l'interprétation réglementaire.

Les travaux et les échanges au sein du CRIMAC contribuent notamment à alimenter le résumé annuel des contrôles et des audits (REACA) ainsi que le dispositif de gestion et de pilotage des risques (notamment les cartographies des risques des programmes) de la Région Centre-Val-de-Loire en tant qu'autorité de gestion.

### Présentation du bilan de la campagne de contrôle par l'ASP :

Tous les ans, la Direction Europe et International (ou la Direction Agriculture et Forêt depuis juillet 2021) du Conseil régional et la Direction régionale de l'ASP organisent une présentation du bilan de la campagne de contrôles de l'année n-1 à destination des représentants « contrôles » des services instructeurs (DDT – DRAAF – DREAL – Région).

Lors de cette réunion, la DR ASP rappelle les objectifs des différents types de contrôles réalisés par l'ASP (contrôle organisme payeur, contrôles de l'Agent comptable de l'ASP, contrôle de conformité, contrôle sur place), et le bilan de ces contrôles, ainsi que le bilan des contrôles de la C3OP.

L'objectif est d'informer les services instructeurs sur les résultats des contrôles, les erreurs détectées de manière à améliorer les pratiques des services instructeurs. Les documents présentés sont mis à disposition de l'ensemble des instructeurs et de animateurs Leader sur le site extranet « Appui aux services instructeurs ».

Pour 2022, la réunion de présentation du bilan des contrôles de l'année 2021 s'est tenue le 22 février 2022 : présentation des contrôles de conformité et des contrôles sur place réalisés par la direction interrégionale de l'ASP.

### Des outils de gestion opérationnels :

Depuis 2018, l'outillage informatique d'instruction des demandes d'aide et de paiement est complet. La Région assure les demandes de mise à jour des outils informatiques Osiris de chaque type d'opération hors SIGC en cas d'évolution du réglementaire, de mise à jour de la base de l'outil par le siège de l'ASP, de l'adaptation des feuilles de calcul utilisées pour le paiement. La Région apporte également un appui aux services instructeurs dans l'utilisation des feuilles de calcul. En 2022, la Région a continué à assurer la mise à jour des outils, et la création de financeurs ponctuels principalement pour Leader.

## **3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces**

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	497 441 382,00	70,96	56,47

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	497 441 382,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	497 441 382,00		

### Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

### Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place le réseau rural régional 2014/2020 intitulé : **« Réseau Oxygène - Le Lab des Transitions »**

Initiative du Conseil régional Centre-Val de Loire, le Réseau OXYGENE a vocation à constituer dès 2018 un réseau réunissant les acteurs du développement territorial, qu'ils agissent en secteur urbain ou rural. Les finalités de ce réseau sont de prolonger le réseau rural régional 2010-2013, mais élargi aux territoires urbains, et de constituer une caisse de résonance des initiatives locales inspirantes pour créer un effet d'entraînement en transférant les bonnes pratiques et en renforçant les synergies entre acteurs.

Les dynamiques qui se mettent à l'œuvre, qui créent des synergies entre les sphères publiques et privées ou qui trouvent leur impulsion dans une mobilisation citoyenne méritent en effet d'être davantage connues. Aussi, la Région a souhaité créer un espace adapté pour identifier « ces belles histoires », les partager et en tirer collectivement des enseignements. Cet espace constitue un laboratoire, où l'on observe les réalités et questionne les leviers favorables à la transition des territoires, les démarches territoriales de transition étant un marqueur fort des activités du réseau depuis 2020. Il s'agit en effet de faire partager largement les enjeux d'une approche territoriale et intégrée de la transition et les leviers possibles de manière à mobiliser les territoires et acteurs volontaires pour faire face aux défis engendrés par la crise climatique : défis économiques, sociaux, environnementaux.

S'il intègre les missions d'un réseau régional rural souhaité par la Commission européenne, dans le prolongement de celui qui a préexisté en région Centre Val de Loire sur 2010-2013, il s'élargit désormais aux territoires urbains. Il doit ainsi permettre de renforcer les coopérations entre les territoires et également les liens entre les acteurs locaux et le Monde Universitaire et de la Recherche.

Plusieurs ambitions sont ainsi assignées au Réseau :

- Capitaliser et diffuser des ressources : mise en visibilité des initiatives locales inspirantes et de leur mise en récit, circulation d'approches méthodologiques, identification d'acteurs ressources, diffusion d'appels à projets, ...
- Animer un réseau régional des acteurs du développement territorial, qui prend la forme d'événements aux formats variés (journées annuelles, ateliers thématiques, groupes de travail, ateliers territoriaux...) et qui permet des transferts et retours d'expériences, le partage de réflexions, ...
- Accompagner et suivre les dynamiques territoriales encouragées au travers du programme Leader (revues de projets, ateliers et formations, mise en visibilité...)

L'essentiel des activités est valorisé via un site Internet (<https://www.reseau-oxygene.fr>) qui met aussi en visibilité actualités, appels à projet, ressources repérées ou produites par le réseau, retours d'expériences...

Ces objectifs sont déclinés en plusieurs axes de travail et un axe transversal de communication :

v. Organiser et animer la mise en réseau des acteurs au niveau régional

- Rencontres annuelles : une journée organisée par an déclinée autour d'un thème
- Ateliers thématiques et groupes de travail (autour de retours d'expériences, de cas pratiques)
- Ateliers territoriaux dédiés au déploiement des démarches territoriales de transition systémiques

v. Repérer, capitaliser et diffuser des ressources (initiatives, acteurs, réseaux, méthodologie) pour contribuer à leur visibilité, leur diffusion

- Réalisation, et/ou mise en visibilité de fiches ou synthèses présentant des initiatives de développement local ou des démarches de territoires
- Création et gestion d'un site Internet dédié
- Réalisation de vidéos
- Identification d'acteurs et de ressources
- Rapprochement avec d'autres réseaux ou dispositifs régionaux venant en appui d'acteurs
- Accompagnement spécifique de l'ingénierie dans les territoires

v. Accompagnement spécifique des animateurs LEADER

- Réalisation d'enquêtes d'avancement de la programmation Leader
- Animation de rencontres entre animateurs, DDT et la Région/accompagnement des pratiques professionnelles
- Contribution à l'information et évaluation du Programme FEADER 2014-2021

+ Axe transversal – Communication

- Conception, actualisation du site du Réseau : mise à disposition et valorisation des ressources collectées et produites
- Elaboration de vidéos illustrant les initiatives et les activités du Réseau

### **Fonctionnement et instances**

- Accompagnement par un cabinet externe recruté par commande publique pour l'animation du Réseau : Rouge Vif territoires (septembre 2018 à septembre 2020), puis un groupement coordonné par Villes au Carré, en lien avec InsTerCoop, l'Unadel et InPACT Centre (septembre 2020 – janvier 2023)
- Un Comité d'Appui (réuni 3 à 4 fois par an) : praticiens du développement territorial, représentants de réseaux, organismes sectoriels, collectivités locales ou leurs groupements (pays, PNR, GAL LEADER, agglos), représentants du monde universitaire

### **Rôles du Comité d'Appui : force de propositions et relais**

a. Contribuer à repérer des initiatives/démarches innovantes et des ressources d'ingénierie

- b. Proposer des thèmes de travail et/ou de réflexion pour le Réseau
- c. Participer le cas échéant à l'animation de l'événement annuel du Réseau
- d. Constituer des relais d'information et de mobilisation des acteurs
- e. Encourager la construction de partenariats acteurs-chercheurs

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Depuis 2018, le Réseau oxygène a décliné les actions suivantes, en lien avec ses différentes missions :

### **X- Organiser et animer la mise en réseau des acteurs au niveau régional**

- **4 Rencontres annuelles entre 2018 et 2022** autour des thèmes réciprocité ville-campagne, territoires en transitions, économie territoriale, nouvelles approches des risques face au dérèglement climatique
  - 150 à 200 participants à chaque édition avec dossier participants, vidéos et synthèse disponibles sur le site Internet
- **5 ateliers thématiques** partageant des retours d'expérience sur les thèmes : habitat partagé, nature en ville, transition alimentaire inclusive, mise en récit des transitions, transition des territoires ruraux
  - 100 participants en moyenne à chaque fois
- **2 groupes de travail ont permis de « défricher » des nouveaux enjeux** de territoires et de produire enquêtes, panoramas, recueils de recommandations, vidéos : Tiers-lieux (une quinzaine de participants) ; démarches participatives (une dizaine)
- **Conception et diffusion d'un module de sensibilisation aux enjeux des démarches territoriales de transition** (6 séquences – plus de 100 participants)
- **Atelier destiné à des collectivités souhaitant initier une démarche de transition** (cycle de 4 séances avec 6 collectivités participantes en binôme élu-technicien)
- **Atelier pour des collectivités et collectifs citoyens déjà engagés** pour partage d'expériences (cycle de 3 séances – 7 territoires représentés)

### **X- Repérer, capitaliser et diffuser des ressources (initiatives, acteurs, réseaux, méthodologie) pour contribuer à leur visibilité, leur diffusion**

- **Environ 80 fiches/articles réalisés** sur la première période d'animation, une cinquantaine de structures d'ingénierie repérées
- **Plus de 150 ressources mises à disposition sur le site Internet**
- **Une cinquantaine de vidéos produites** dont plus de 20 valorisant des initiatives régionales, le reste ciblant la valorisation des événements (interview et mise en perspective des sujets) et un plateau télé clôturant l'atelier territorial autour des démarches de transition
- Organisation d'un **cycle de formation sur l'élaboration d'un projet de territoire durable** : 12 journées de formation touchant environ 70 personnes (agent du Conseil régional, agents de développement des Pays/PETR, et animateurs du programme Leader)

- **Dossiers participants** réalisés pour chaque rencontre et atelier thématique capitalisant de nombreuses ressources
- **Plusieurs réseaux/acteurs relais** du territoire régional présents dans le comité d'appui (ARB, Envirobat, ADEME, Alter Incub, Mouvement associatif, agences d'urbanisme...)
- Participations régulières aux **rencontres du Réseau Rural National**, pour partager certaines actualités du réseau, et faire valoir les ressources et actualités diffusées via le RRN aux acteurs du territoire régional
  - Ensemble repéré, capitalisé, produit valorisé par le **site Internet** [www.reseau-oxygene.fr](http://www.reseau-oxygene.fr)
  - Le site valorise des fiches de **présentation d'initiatives inspirantes, des démarches engagées par des territoires, des vidéos, des ressources diverses (publications, guides, retours d'expériences...), des appels à projets et informe de la tenue d'évènements**

#### **X- Accompagnement des animateurs LEADER (au-delà de leur participation à l'ensemble des activités du Réseau)**

- **Revue de projets** réalisée tous les deux mois pour mesurer les dynamiques, y compris avant programmation
- Réalisation d'une **enquête qualitative** sur les projets accompagnés par Leader, pour notamment adapter l'appel à projet lancé auprès des futurs GAL sur la nouvelle programmation
- **Relais** via le site du Réseau des priorités, actions initiées grâce au programme Leader
- **Drive partagé** pour capitaliser les ressources spécifiques dédiées à Leader
- Pilotage de **groupes de travail mobilisant des animateurs de GAL**, autour des thèmes : élaboration et diffusion de référentiels sur l'évaluation, la coopération et la communication, réflexion sur la simplification, l'évolution des métiers du développement local
- **Formation** sur la mise en récit des projets autour du récit positif
- **Relais de la cellule ATMAC** pour accompagner les GAL sur leurs démarches de coopération internationale (mission initialement identifiée pour le réseau lui-même)

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

Le plan d'actions FESI 2021 en matière de communication reprend et précise les objectifs de la stratégie de communication de 2015 sur les fonds européens en Centre-Val de Loire qui sont de :

- Faire connaître les fonds européens aux habitants et les sensibiliser à la présence de l'Europe dans leur quotidien,
- Renseigner les bénéficiaires potentiels sur les conditions d'accès aux fonds,
- Assister les bénéficiaires dans leurs obligations de communication,
- Faire connaître les projets financés avec l'aide de l'Europe.

La stratégie de communication est destinée à plusieurs publics cibles, chaque action de communication poursuivant un objectif en lien avec ceux-ci.

## Principaux groupes cibles visés

- Le **grand public** : Informer, rendre compte, convaincre. Une enquête de perception sur l'Europe (Eurobaromètre) a été réalisée en 2017. Cette dernière a conclu que seul un peu plus d'un répondant sur quatre est capable de restituer spontanément une action ou une réalisation menée par l'UE avec surtout la PAC et Erasmus cités. Les aides à l'agriculture sont les plus connues des citoyens. 29% ont entendu parler des FESI. Les différentes aides ou dispositifs d'aide, à la date du sondage, sont plutôt méconnus du grand public. Une mise en valeur de ces aides pourra contribuer à remonter la perception de l'Union européenne auprès des habitants,
- Les **bénéficiaires potentiels** : informer, sensibiliser, accompagner. Près de 40% des bénéficiaires qui ont répondu à l'enquête en ligne menée lors de l'évaluation de fonctionnement portant sur la période 2014-2018 ont ainsi connu les opportunités des FESI par les diverses actions d'information ou de communication menées par la Région,
- Les **bénéficiaires effectifs** : informer, créer et animer un réseau, partager le retour d'expérience, valoriser. Plus de 80% des répondants à cette même enquête ont indiqué être très bien (27%) ou plutôt bien informés (58%),
- Les **partenaires institutionnels** : animer un réseau, rendre compte, organiser les relais d'information. Ce qui s'est, par exemple, traduit en 2018 par la création du réseau Oxygène qui se positionne sur une approche de cohésion territoriale et englobe tous les types de territoires régionaux,
- Les **médias** : informer, convaincre, organiser des relais d'information avec la publication de plus d'une cinquantaine de communiqués de presse et la parution de près de 230 articles de presse depuis le début de la période de programmation, ce qui est un chiffre relativement faible compte-tenu de ce qu'il y a trois programmes concernés,
- Des **actions de communication** emblématiques comme la campagne de communication à l'occasion des élections européennes : « L'Europe agit dans votre quotidien » avec des sets de table mais également des insertions presse dans 6 journaux locaux diffusion au total de 220 592 exemplaires.

L'Autorité de gestion a, de plus, réalisé et diffusé les **supports de communication** suivants :

- Guide et web guide sur les obligations de publicité,
- Plaquette de présentation des programmes,
- Résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE) avec présentation de plusieurs projets ou résumés des RAMO à l'attention des citoyens. Trois modes de diffusion : aux élus, lors de réunions, aux acteurs de la programmation, et au grand public.
- Vidéos/témoignages (porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens).

## Principaux canaux de diffusion utilisés

- Le site internet régional : <http://www.europeocentre-valdeloire.eu/> qui est le point d'entrée unique dédié aux fonds européens et à l'action européenne et qui donne aussi l'accès à l'extranet et au portail des aides dématérialisées.
- Des invitations et des communiqués de presse, ainsi que des articles dans la presse et des reportages télévisuels,
- L'utilisation de YouTube pour présenter des vidéos promotionnelles
- Un relais d'information sur les fonds européens dans la newsletter de la Région mais avec encore



assez peu d'articles à ce jour,

- Des supports de communication comme le kit de communication ou les plaquettes de présentation des programmes, des objets promotionnels et de signalétiques.

#### Principales actions de communication annuelles

- 2015 : La mise en ligne du site internet, la réalisation de la charte graphique et du kit de communication ainsi qu'une évaluation de la communication.
- 2016 :
  - L'édition du guide du porteur de projet,
  - La mise en avant de projets exemplaires,
  - L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe dont certaines portent sur les FESI.
- 2017 :
  - L'évaluation de la mise en œuvre des programmes qui a fait des préconisations en matière de communication,
  - La mise en avant dans la presse des projets du Musée de Loigny et du CETIM CERTEC ainsi qu'un article mettant en avant le Programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes, qui a été publié dans la Lettre de Régions de France et distribué lors de la rencontre annuelle des Autorités de Gestion / Comité Etats Régions (Marseille),
  - L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe,
  - La réalisation de Fiches projets FEDER pour la mise en avant de projets pertinents au regard de l'impact pour les citoyens,
  - Diffusion de communiqués de presse.
- 2018 :
  - L'organisation du « Joli mois de l'Europe »,
  - Une optimisation du site web avec l'ajout d'un lien « espace presse »,
  - L'organisation du 2e dialogue en France sur la politique de cohésion qui s'est tenue à Orléans le 25 mai 2018 avec près de 90 participants,
  - Impression de 250 exemplaires du guide sur les obligations de publicité pour les bénéficiaires et diffusion web,
  - Impression de 3 500 plaquettes du programme FEDER/FSE et diffusion web,
  - Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
  - Diffusion de communiqués de presse,
  - Organisation d'une visite du CEEI-Chartres et de son incubateur de startups par la CCI d'Eure-et-Loir.
- 2019 :
  - L'organisation du « Joli mois de l'Europe » avec la mise en ligne d'une cartographie des manifestations organisées Centre-Val de Loire, 21 événements référencés – 4 projets et création d'un kit de communication pour l'ensemble des partenaires (mis à disposition sur le site europeocentre-Valdeloire) comprenant un gabarit d'affiche, des bannières web, un macaron, Travail à la création d'un guide de l'interview décliné pour chacun des programmes, Document destiné à accompagner les porteurs de projets dans la structuration de leur propos lors d'interviews, reportage vidéo.

- Valorisation de l'action européenne par une action concrète (meilleur impact), diffusion sur le site Europeocentre-Valde Loire.eu, sur les réseaux sociaux : (notamment : CLIMENVI, intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprise viticoles pour les vignobles du Centre-Val de Loire (PEI FEADER), La Ressourcerie Les bonnes manières – Blois – Économie circulaire – Démarches participatives et citoyennes – Mise en réseau d'acteurs (LEADER)), FaciLaFrom – Faciliter le travail en fromagerie en s'appuyant sur une approche ergonomique (PEI FEADER), Noir et Sens – Valoriser par traitement thermique superficiel les bois régionaux de qualité secondaire – Génillé – Indre et Loire (PEI FEADER), Méthodes alternatives de gestion du parasitisme dans les élevages caprins pâturant (PEI FEADER),
- Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
- Optimisation du site internet: Création d'une rubrique « Documents Ressources » qui regroupe, pour les années précédentes, des documents tels que les dossiers de presse, les résumés à l'attention des citoyens, les rapports annuels de mise en œuvre, les évaluations
- Diffusion de communiqués de presse,
- Mise en ligne des plaquettes d'information sur les PO et le PDR suite à la révision des maquettes – Mise à jour en Juillet 2019 et Octobre 2019,
- Création d'un compte twitter: un seul compte twitter qui couvre toute la thématique EUROPE (à la fois activité de la Représentation à Bruxelles mais aussi l'activité d'AG pour les FESI, notre activité de promotion des programmes sectoriels sur le territoire etc...). Le site de rattachement est celui qui existe déjà [www.europeocentre.fr](http://www.europeocentre.fr).

- 2020

- Réécriture et maquettage du Résumé à l'intention des citoyens
- Valorisation sur Youtube de vidéos témoignages
- Mise à jour du guide complet et réalisation d'un guide synthétique à destination des porteurs de projets consultables en ligne sur le site Europeocentre-valde Loire.eu
- Mise en place d'une action conjointe (ANCT/Toute l'Europe) pour le Joli mois de l'Europe - voyage virtuel : faire découvrir les fonds européens le patrimoine/le tourisme - Projet "A Château Renault, la rose développe le territoire" (FEADER)
- Recensement de projets et mise en valeur sur le site de la Commission européenne et EuropeOCentre-valde Loire.eu
- Concrétisation d'un partenariat avec ToutedEurope.fr (valorisation de projets, relais sur réseaux sociaux). Ces actions de communication ont été co-financées au titre de l'assistance technique du programme.
- Création d'une page dédiée au futur volet régional FEADER du Plan Stratégique National

En raison de la pandémie COVID-19, certaines actions ont dû être reportées sur l'année 2021 :

- Réalisation d'une newsletter préformatée pour l'ensemble des Groupes d'Actions Locales – Gabarit réalisé par la Région Centre-Val de Loire et alimenté par les GAL
- Réalisation d'une photothèque – Sélection des projets par la Direction de l'Europe

- 2021

- Développement d'un comité éditorial qui aura pour mission de relayer périodiquement les informations réalisées sur l'avancement et la mise en œuvre du programme sur plusieurs

- supports : Internet, Réseaux sociaux, Newsletter...
- Concrétisation du partenariat avec Touteleurope.fr avec la valorisation de projets sur le site
- Recensement de projets et mise en valeur sur le site EuropeOCentre-valdeloire.eu
- Réalisation d'une photothèque (sélection des projets par le Comité éditorial et valorisation des photos des projets sur des supports multiples : le site Internet europeocentre-Valdeloire.eu pour la valorisation des projets dans le header, sur les réseaux sociaux (Instagram...)) :
  - Musées du Blues,
  - Acquisition d'un porteur forestier – Patrick Gandrille
  - Acquisition d'une tronçonneuse optimisée – Paquignon
  - Développement d'une ligne de production innovante – SCA Beauce Champignon Oignon
  - Installation en élevage ovin et apiculture – Nill Aucante
  - Mémorial de la Shoah
  - MSP les Trois Rivières
- Réalisation de vidéos de projets
- Réécriture et maquettage du Résumé à l'intention des citoyens
- Une revue de presse des articles sur le FEADER parus en 2021

Certaines actions prévues sur les années 2020 et 2021 non réalisées en raison de la pandémie COVID-19 seront développées dans le cadre du nouveau programme qui débutera en 2023 (leur format étant plus adapté à une communication sur la prochaine programmation) :

- La réalisation d'une newsletter préformatée pour l'ensemble des Groupes d'Actions Locales : le Gabarit a été réalisé par la Région Centre-Val de Loire et sera alimenté par les GAL
- La mise à jour d'un guide synthétique à destination des porteurs de projets consultables en ligne sur le site Europeocentre-valdeloire.eu

- 2022

- Valorisation lors du Joli Mois de l'Europe du projet « Musée européen du Blues » - Exposition « Belles Histoires » organisée par l'ANCT (quai de Seine)
- Valorisation de projets sur le site europeocentre-valdeloire.eu
- Valorisation de projets lors du Joli Mois de l'Europe sur des abrisbus REMI dans les départements de l'Indre et Loire et du Loire durant 1 mois
- Réécriture et maquettage du Résumé du RAMO à l'attention de citoyens
- Refonte, création d'une ligne éditoriale du site europeocentre-valdeloire.eu
- Valorisation de projets sur les Réseaux sociaux de la Région Centre-Val de Loire sous la forme d'un rendez-vous Mardis de l'Europe

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.





## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,66	34,98	1,89
		2014-2021			0,50	26,50	
		2014-2020			0,46	24,38	
		2014-2019			0,22	11,66	
		2014-2018			0,01	0,53	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			12,00	35,29	34,00
		2014-2021			5,00	14,71	
		2014-2020			5,00	14,71	
		2014-2019			1,00	2,94	
		2014-2018			1,00	2,94	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			2 762,00	120,09	2 300,00
		2014-2021			2 344,00	101,91	
		2014-2020			1 384,00	60,17	
		2014-2019			350,00	15,22	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	7,18	66,69	7,18	66,69	10,77
		2014-2021	5,71	53,04	5,71	53,04	
		2014-2020	4,60	42,73	4,60	42,73	
		2014-2019	3,04	28,24	3,04	28,24	
		2014-2018	2,24	20,81	2,24	20,81	
		2014-2017	1,46	13,56	1,46	13,56	
		2014-2016	1,76	16,35			
		2014-2015	1,76	16,35	0,20	1,86	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	108 135 865,00	102,64	58 175 806,00	55,22	105 354 826,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 982 571,00	96,51	3 621 488,00	70,15	5 162 500,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			991 631,00	74,84	1 325 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2022			2 762,00	120,09	2 300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	97 099 317,00	106,37	53 268 783,00	58,35	91 287 425,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			160 038 930,00	50,01	320 000 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			53 268 783,00	58,35	91 287 425,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 801,00	66,70	2 700,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 053 977,00	67,98	1 285 535,00	14,44	8 904 901,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	6,93	96,56	6,93	96,56	7,18
		2014-2021	5,73	79,84	5,73	79,84	
		2014-2020	4,91	68,41	4,91	68,41	
		2014-2019	4,04	56,29	4,04	56,29	
		2014-2018	3,11	43,33	3,11	43,33	
		2014-2017	2,19	30,51	2,19	30,51	
		2014-2016	0,72	10,03	0,80	11,15	
		2014-2015	1,00	13,93	1,00	13,93	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 324 228,00	108,48	39 221 974,00	76,91	51 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 324 228,00	108,48	39 221 974,00	76,91	51 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			39 221 974,00	76,91	51 000 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 737,00	96,50	1 800,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022					0,00	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2022				5,22	102,96	5,07
		2014-2021				4,49	88,56	
		2014-2020				3,48	68,64	
		2014-2019				2,61	51,48	
		2014-2018				2,61	51,48	
		2014-2017				0,87	17,16	
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	12 711 881,00	97,41	7 860 572,00	60,23	13 050 000,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	12 711 881,00	97,41	7 860 572,00	60,23	13 050 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			46 232 929,00	44,89	103 000 000,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			75,00	71,43	105,00	

**Domaine prioritaire 3B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2022			0,34	106,59	0,32
		2014-2021			0,32	100,32	
		2014-2020			0,30	94,05	
		2014-2019			0,20	62,70	
		2014-2018			0,15	47,03	
		2014-2017			0,02	6,27	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 700 194,00	99,08	3 637 126,00	97,39	3 734 600,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 700 194,00	99,08	3 637 126,00	97,39	3 734 600,00
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			86,00	107,50	80,00



Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022			7,94	106,08	7,49	
		2014-2021			7,07	94,45		
		2014-2020			5,52	73,75		
		2014-2019			5,35	71,48		
		2014-2018			3,93	52,50		
		2014-2017			2,07	27,66		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022				7,97	106,48	7,49
		2014-2021				7,10	94,86	
		2014-2020				5,53	73,88	
		2014-2019				5,37	71,74	
		2014-2018				4,18	55,84	
		2014-2017				2,34	31,26	
		2014-2016				0,21	2,81	
		2014-2015				0,21	2,81	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022				7,95	106,21	7,49
		2014-2021				7,08	94,59	
		2014-2020				5,52	73,75	
		2014-2019				5,37	71,74	
		2014-2018				4,16	55,58	
		2014-2017				2,32	31,00	
		2014-2016				2,56	34,20	
		2014-2015				2,56	34,20	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	359 132 518,00	78,52	363 525 783,59	79,48	457 399 011,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 312 973,00	192,11	833 028,00	69,19	1 204 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			1 159 362,00	68,20	1 700 000,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			67,00	83,75	80,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 319 392,00	46,74	9 681 078,00	43,85	22 080 000,00	

M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	889 040,00	127,01	42 328,00	6,05	700 000,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			42 328,00	6,05	700 000,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			85,00	21,25	400,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	92 448 304,00	68,88	99 393 197,00	74,05	134 215 580,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			72 550,00	60,40	120 110,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	59 431 868,00	57,37	59 850 326,59	57,78	103 586 124,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			34 335,00	98,10	35 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			19 180,00	106,56	18 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	193 730 941,00	99,04	193 725 826,00	99,04	195 613 307,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			67 014,00	74,46	90 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			119 355,00	108,50	110 000,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5E	% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)	2014-2022			2,25	56,53	3,98
		2014-2021			2,24	56,28	
		2014-2020			2,81	70,60	
		2014-2019			3,66	91,96	
		2014-2018			2,62	65,83	
		2014-2017			4,58	115,08	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	25,13	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	7 541 535,00	76,48	6 554 425,00	66,47	9 861 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 818 519,00	97,87	1 740 814,00	60,44	2 880 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			3 985 788,00	61,32	6 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 245 425,00	74,31	1 163 731,00	69,44	1 676 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			3 681 153,00	66,93	5 500 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 477 591,00	65,55	3 649 880,00	68,80	5 305 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			3 649 880,00	68,80	5 305 000,00

**Domaine prioritaire 6A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2022			106,00	424,00	25,00
		2014-2021			105,00	420,00	
		2014-2020			98,00	392,00	
		2014-2019			78,00	312,00	
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 960 105,00	97,71	4 854 346,00	79,58	6 100 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 960 105,00	97,71	4 854 346,00	79,58	6 100 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			14 134 018,00	85,66	16 500 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			66,00	94,29	70,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			320,00	228,57	140,00	
		2014-2021			271,00	193,57		
		2014-2020			170,00	121,43		
		2014-2019			87,00	62,14		
		2014-2018			25,00	17,86		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				8,41	89,78	9,37
		2014-2021				7,46	79,64	
		2014-2020				6,26	66,83	
		2014-2019				4,70	50,18	
		2014-2018				3,56	38,01	
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				65,90	105,53	62,45
		2014-2021				65,90	105,53	
		2014-2020				65,90	105,53	
		2014-2019				65,90	105,53	
		2014-2018				65,90	105,53	
		2014-2017				65,90	105,53	
		2014-2016				65,90	105,53	
		2014-2015				65,90	105,53	
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	55 834 805,00	79,19	44 089 049,00	62,53	70 506 875,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	23 496 334,00	74,92	21 274 852,00	67,84	31 360 000,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2022			215 579,00	89,82	240 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opératio	2014-2022			15,00	75,00	20,00	

	ns soutenues						
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			10,00	62,50	16,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	32 338 471,00	82,61	22 814 197,00	58,28	39 146 875,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2022			1 688 565,00	105,54	1 600 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2022			23,00	100,00	23,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			251 106,00	36,07	696 250,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			15 619 615,00	54,83	28 485 625,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			1 016 484,00	48,06	2 115 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			5 926 992,00	75,50	7 850 000,00

**Domaine prioritaire 6C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2022			0,81	44,16	1,83
		2014-2021			0,81	44,16	
		2014-2020			0,38	20,72	
		2014-2019			0,38	20,72	
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	22 543 642,00	133,84	7 583 881,00	45,02	16 844 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	22 543 642,00	133,84	7 583 881,00	45,02	16 844 000,00
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2022			20 685,00	44,01	47 000,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			69,00	101,47	68,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens RAMO 2022	Résumé à l'intention des citoyens	14-06-2023		Ares(2023)4434937	3861419831	Résumé citoyen	27-06-2023	nblabene
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP024	Annexe financière (systèmes)	11-05-2023		Ares(2023)4434937	3589339690	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP024_fr.pdf	27-06-2023	nblabene



